

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents 31
 présents par procuration 1
 absents.....0
 absent excusé1

O B J E T :

Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de conseil en droit des assurances

Le 9 juillet 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 3 juillet 2020, s'est assemblé au gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, , Mmes Oziel, Jason, Membrek, MM. Malnati, Francine, Delaroché, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chenieux, M. Duranteau.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Poisson à M. Strehaiano

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mme David

SECRETARE : Mme Roy

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25,

CONSIDERANT que le marché concernant les contrats d'assurances de la Ville de Soisy-sous-Montmorency arrive à échéance le 31 décembre 2020,

CONSIDERANT que la Ville souhaite bénéficier d'un accompagnement en droit des assurances en vue du renouvellement de ce marché et de son suivi,

CONSIDERANT que le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne, dans le cadre de ses missions, peut mettre à disposition de la Ville un agent pour une mission de conseil en droit des assurances (assistance téléphonique, renseignements sur la réglementation en vigueur, analyse de l'état des contrats en cours, analyse des besoins, conseil sur le choix et la mise en œuvre des procédures, assistance sur l'élaboration et la rédaction des documents relatifs aux procédures engagées, analyse des propositions faites par les candidats...),

VU la proposition faite par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne à la Ville et le projet de convention correspondant, ci-annexés,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 2 juillet 2020,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Naudet,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200709-DEL2020070909-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2020

Affichage : 16/07/2020

M.

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de conseil en droit des assurances et la proposition afférente, ci-annexées, ainsi que tout acte et/ou document nécessaire à sa mise en œuvre.

IMPUTE la dépense au chapitre 6288 du budget en cours

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
LUC STREHAIAN



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le **15 JUIL. 2020**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le **16 JUIL. 2020**
16 JUIL. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.